

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001013

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GARDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Bousnières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Bousnières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONDON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOU, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRON, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Lotissement d'activités du Noret - Mamirolle - Vente d'assiette foncière à M. Bruno DUBOIS

**Lotissement d'activités du Noret - Mamirolle - Vente d'assiette foncière à
M. Bruno DUBOIS**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et PPIF 2010/2014 Budget annexe Zone du Noret Ventes (recettes)	Montant BP 2010 : 20 000,00 € Montant de l'opération : 64 820,81 €
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

Résumé :

La CAGB, Maître d'ouvrage du lotissement d'intérêt communautaire du Noret, a réalisé les travaux d'aménagement du site. A ce jour, la commercialisation est engagée et la CAGB propose de vendre le lot n°3 (30a 11ca) à M. Bruno DUBOIS, gérant de deux sociétés localisées au sein d'un même bâtiment sur le lotissement. Le montant de la vente de l'assiette génère une recette prévisionnelle de 64 820,81 € TTC pour le Grand Besançon, soit 18 € HT/m².

I. Rappel du contexte

Par délibération du 09 juillet 2004, le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire du lotissement d'activités économiques du Noret, situé à Mamirolle.

La CAGB, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du programme, s'est portée acquéreur de l'assiette foncière concernée, par acte signé en date du 14 septembre 2006.

Depuis cette date, les services de la CAGB ont engagé la procédure de lotissement et les travaux d'aménagement ont été réalisés.

Dès lors, la commercialisation du site est engagée auprès des entreprises, pour un prix de vente de 18 € HT/m², voté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16/02/2007, et validé par le service des Domaines.

Dans ce contexte, M. Bruno DUBOIS, ou par substitution toute personne physique ou morale, et la CAGB ont finalisé un compromis de vente, pour une implantation sur le site d'un bâtiment à vocation économique pour l'accueil des SARL SKIN'SURF (logistique de matériel de sports d'hiver) ; et DEGRIF'AVENUE (logistique de vêtements de sports de loisirs déstockés).

II. Vente assiette foncière CAGB à M. Bruno DUBOIS

L'accord de vente CAGB à M. Bruno DUBOIS est consenti pour le lot n°3 du lotissement selon les modalités figurant au tableau ci-dessous.

Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m²)	Prix estimés en euros TTC (hors frais de transaction)*
Mamirolle	CAGB	ZA 218	3011	64 820,81
TOTAL			3011	64 820,81

Nota : les frais de transaction estimés sont de 5000,00 € à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente du lot n°3 du lotissement du Noret (Mamirolle), au profit de **M. Bruno DUBOIS** (ou toute personne physique ou morale habilitée à se substituer à lui), pour un montant total de **64 820,81 €**,
- autorise **Monsieur le Président**, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 19.FEV 2010